

Délibération du conseil municipal

DU 5 février 2008

n° 7

page 1 /1

Rapporteur : Monsieur Michel GUERIN

OBJET : Avis relatif à l'adhésion au SIVEER de la commune d'ANCHE

Mesdames, Messieurs,

La commune d'ANCHE a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal mixte d'Équipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER).

Par délibération du 30 novembre 2007, le comité du SIVEER a donné un avis favorable à cette adhésion. Il appartient à présent aux membres du syndicat de se prononcer sur celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales.

* * * * *

VU l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'extension du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que la Ville de Châtellerault émette un avis sur la demande d'adhésion de la commune d'ANCHE,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER de la commune d'ANCHE,
- d'autoriser le maire à mettre en œuvre la procédure permettant à monsieur le Préfet de prendre l'arrêté concrétisant cette décision.

POUR 33
CONTRE 0
ABSTENTION 1
(M. Rabit)

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 11.02.08 n° 959

Publié en mairie

Le 6.02.08

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe des services

Paquita BANNIER GAUTHIER